

Des avancées pour les travailleurs de l'Aide à la jeunesse

En marge des réformes de l'aide à la jeunesse FWB, un groupe de travail tripartite (OS, OP, Cabinet) a réalisé le cadastre des besoins d'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles ou familiers.

15 € millions nécessaires

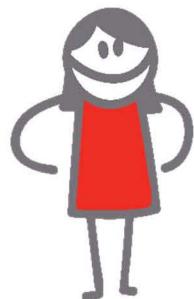
Le coût total des besoins supplémentaires sont évalués à 15 millions € et ceci en plus des deux refinancements précédents.

Lors du conclave budgétaire d'octobre 2018 en FWB, le Ministre Madrane a obtenu 8 millions d'euros. Ce montant est important mais bien entendu il ne peut couvrir l'ensemble des attentes.

Le Ministre a donc fixé les priorités de réponse aux attentes des interlocuteurs sociaux.

A partir du 1^{er} avril 2019 :

- Le Barème Educ A1 rejoint celui des AS et Assistant en psychologie ;
- Les barèmes chef éducateur rejoint le barème coordinateur ;
- La fonction directeur est portée au Barème directeur B ;
- Les frais de fonctionnement sont augmentés de 3+1 % ;
- Soutien du projet Famille d'ACC ;
- Création de 180 Places dans les SAIE et COE par un appel à projet.



Au-delà de cette enveloppe de 8 millions, l'affectation des moyens financiers liés au Tax shift doit faire l'objet d'une concertation sociale.

Notre objectif : obtenir l'augmentation de la norme Educ à 7 pour 15 prises en charge de manière pérenne pour TOUS (aujourd'hui seul 50% des institutions en bénéficient).

Un pas dans la bonne direction.

Notre combat continue avec cette double balise : que les travailleurs de l'aide à la jeunesse soient valorisés comme leurs collègues du secteur AVIQ et qu'ils bénéficient de conditions de travail qui leur permettent de remplir leur mission à la hauteur des légitimes attentes des jeunes et de leur famille sans sacrifier leur santé physique ou mentale.

